

A.P.I IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée au capital de 293 232 euros
Siège social : 831 Chemin des Plantades
83130 LA GARDE
411 575 764 RCS TOULON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 640 305,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	640 305,88 euros
A titre de dividendes aux associés	300 000,00 euros
Soit 16,37 euros par part	
Le solde	340 305,88 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 194 845,64 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6 056,64 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 293 943,36 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,80 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,20 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2022 :

426 630,00 euros, soit 23,27 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 13 292,18 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 413 337,82 euros

Exercice clos le 30 juin 2023 :

200 000,00 euros, soit 10,91 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 6 231,24 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 193 768,77 euros

Exercice clos le 30 juin 2024 :

200 000,00 euros, soit 10,91 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 009,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 194 991,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} octobre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

DocuSigned by:

BAE3F60DC8224F6...



Copie Certifiée Conforme à l'Original

DocuSigned by:
Jérôme DAVID
BAE3F60DC8224F6...

SARL API IMMO

831 Chemin des Plantades

83130 LA GARDE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025



Nos savoir-faire nous rassemblent



B K R
L'ARTISAN

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL API IMMO		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30062025	Exercice N-1 clos le 30062024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	1
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	1
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	2 415 1 411
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	4 434
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- - merce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	2
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	6 851 1 411	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(6 850) (1 410)
PRODUITS ET CHARGES D'YVES	Produits financiers (III)			280	750 377 547 093
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	21 927 36 473
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	81 294 114 344
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	640 306 394 866
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	640 306 314
Régérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	81 294
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	310 486
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
			Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	
			Bassins d'emploi a redynamiser (art. 44 duodecies)	991	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345			
			Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
			Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	
	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }	346			
	643				
	648				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	342 176
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	342 176
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **3 081 924** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **750 378** euros
 - un total charges de **110 072** euros
 - dégage un résultat de **640 306** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/07/2024**
- finit le **30/06/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SARL API IMMO** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 081 924 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **750 378 euros** et un total **charges** de **110 072 euros**, dégageant ainsi un résultat de **640 306 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2024** et finit le **30/06/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

[illegible]

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL					

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	10 932			10 932
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	10 932			10 932
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients				
	Autres				
TOTAL GENERAL		10 932			10 932
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		30/06/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	33 050	33 050	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 803 537	1 803 537	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		1 836 587	1 836 587	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	113	113		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	345 228	69 053	224 363	51 813
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 449	1 449		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	313	313		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	262 927	262 927		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		610 030	333 854	224 363	51 813
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		88 671			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		66 362			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

--

Charges à payer

Etat exprimé en euros		30/06/2025
Total des Charges à payer		426
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		113
INTERETS C.N.E. 05974500	113	
Dettes fiscales et sociales		313
ETAT CHARGES A PAYER	313	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	30/06/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION			
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros		30/06/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		18 327,00	16,0000	293 232,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		18 327,00	16,0000	293 232,00

